



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 27 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 septembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Caroline Corticchiato à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Annie Costa-Nivaggioli, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Paul Mancini à Simone Guerrini, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Muriel Piera à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à Alain Nicolai, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Casalta à Jean-André Miniconi, Vanina Angelini-Buresi à Danielle Antonini, Julia Tiberi à Jean-Michel Simon

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Visa Contrôle de légalité**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210927-2021\_239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2021

Affichage : 01/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 27 septembre 2021**  
**Délibération N° 2021/239**  
**Programme Voirie 2021-Phase 1**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le programme de travaux de voirie pour l'année 2021 s'appuie sur deux catégories d'interventions :

- Sur des opérations de requalification complète de trottoirs ou de voie ;
- Sur des opérations de travaux d'urgence (remplacement de matériel, reprise de portion détériorée ou présentant un risque, etc.,...)

La phase 1 concerne la deuxième catégorie et porte particulièrement :

- **Sur des travaux d'éclairage public** : réfection armoires et réseau électrique festivité Place Miot, remplacement d'armoires électriques Foch, éclairage rue Roi de Rome, éclairage rue Marengo, candélabres Avenue Peraldi, candélabre gymnase des Padules, candélabre chemin de Pietralba, Candélabre jardin Elisa, candélabre parking Santa Lina, éclairage rue Corbellini , mâts fonte devant cathédrale, remplacement légion d'honneur, etc.,.....)
- Ces travaux, pour l'année 2021 sont estimés à 350 000€.
  
- **Sur divers travaux urgents de voirie** (sécurisation, réparation, mise en sécurité, petites interventions techniques, etc.,...).
- Ces travaux, sur l'année 2021, sont estimés à 450 000€ (au même montant que pour 2020).

Types d'opérations	Coûts HT
Travaux urgents de voirie/diverses réparation	450 000€
Travaux éclairage public	350 000€

Soit un montant total de : **800 000 euros HT (huit cent mille euros hors taxes).**

### ❖ Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :

	Montant de l'opération HT	% de participation
<b>Ville d'Ajaccio</b>	480 000 €	60%
<b>Collectivité de Corse – Dotation quinquennale</b>	320 000 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>800 000 €</b>	<b>100%</b>

La phase 2 sera présentée ultérieurement pour un montant estimatif d'1 millions d'euros (soit un programme voirie 2021 phase 1 et phase 2 de 1,8 millions d'euros).

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les travaux du Programme de Voirie 2021 – Phase 1 pour un montant de 800 000 euros HT ;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	480 000 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	320 000 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>800 000 €</b>	<b>100%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Monsieur Jacques BILLARD, adjoint délégué**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 septembre 2021,

**APPROUVE**

Les travaux du Programme de Voirie 2021 – Phase 1 pour un montant de 800 000 euros HT;

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	480 000 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	320 000 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>800 000 €</b>	<b>100%</b>

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**